



## Deux de mes collègues, le responsable d'agence + un autre fument dans les bureaux

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 4 février 2010

---

Bonjour,

Je travaille dans les bureaux d'une entreprise de transport. Deux de mes collègues, le responsable d'agence + un autre fument dans les bureaux.

Je me suis déjà plainte a plusieurs reprises mais aucun respect , ils continuent a fumer dans les bureaux.

J'en ai marre, des fois le soir je ressens une gêne respiratoire en me couchant.

Comment faire pour que la loi soit respectée ?

Est-ce qu'un inspecteur du travail pourrait passer sans qu'on sache que ca vient de moi ?

Merci de votre aide

### Réponse :

L'inspecteur du travail est désormais missionné pour veiller à la bonne application de l'interdiction de fumer dans les entreprises. Vous pouvez lui demander d'intervenir sans faire référence à votre plainte, mais vous ne devez, en aucun cas, lui écrire de manière anonyme.

Au cas où il refuserait d'intervenir, confirmez votre demande par courrier si la première demande était verbale, puis, si vous êtes adhérente, rapprochez-vous de notre permanence (01 72 77 06 56) pour qu'elle effectue les démarches qui permettront de mettre fin à ces infractions.